

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 17 septembre 2019, à 18 heures 30, à la salle du 1^{er} plancher au Centre Joachim-Tremblay, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Laurie Soulard, Manon Morin, Suzie Domingue, Ghislain Brunet et Mathieu Bellerive.

Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Eric Fournier et la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Carole Dubois.

Absences motivées : Patrick Morin et Suzie Domingue.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 18 heures 30.

2019-09-191

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt d'un règlement décrétant un emprunt de 135 000 \$ et une dépense de 135 000 \$ pour le remplacement du refroidisseur de saumure au Centre Joachim-Tremblay
4. Période de questions des citoyens
5. Levée de la séance

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-09-192

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 135 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 135 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR DE SAUMURE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Bellerive qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 19-286 décrétant un emprunt de 135 000 \$ et une dépense de 135 000 \$ pour le remplacement du refroidisseur de saumure au Centre Joachim-Tremblay avec dispense de lecture.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Mathieu Bellerive.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Laurie Pinard demande des précisions concernant les prochaines étapes du processus d'appel d'offres ainsi que pour l'adoption du règlement d'emprunt. La mairesse et le directeur général apportent les précisions demandées en indiquant que la date limite de livraison des travaux indiqués au document d'appel d'offres est le 17 juillet 2020.

2019-09-193

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 18 h 35.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Eric Fournier
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse